



Prélèvement frauduleux de la part d'un ancien propriétaire

Par **Lorane_yx**, le **25/07/2008** à **13:16**

Je partais du Luxembourg fin mai 2006. L'état des lieux était prévu le 16 dans mon studio. J'avais payé durant deux ans et demi mon studio par CB (prélèvement automatique tous les mois). Pressentant un risque de prélèvement frauduleux de la part de mon propriétaire, suite au harcèlement pour des prétendues dégradations dans son studio, j'ai appelé ma conseillère à la banque à Paris, le 13 mai, pour lui demander si je devais faire opposition sur ma carte bleue, celle-ci me dit qu'il suffisait de lui envoyer un fax demandant de faire opposition sur tout prélèvement de la part de cette société, ce que je fis le jour-même (envoi de fax le 13 mai dont j'ai gardé l'accusé de réception, ainsi que la preuve du coup de fil par la facture téléphonique).

Or le 27, une fois rentrée en France, je constatais le prélèvement de 1522,50€ de cet ancien propriétaire, sur mon compte. Une lettre justificative et une facture sont arrivés par la suite. Je suis allée protester à ma banque et ceux-ci me dirent que la seule solution à faire était de constituer un dossier auprès du Service carte bleue pour qu'ils réclament l'argent pour prélèvement frauduleux auprès de la banque de la partie adverse, ce qui fut fait. Mais après un mois, ne voyant rien venir, j'ai contacté le médiateur de la banque pour demander le réapprovisionnement de mon compte, qui m'a dit qu'il transférerait ma demande auprès de mon agence et de la direction régionale, que si la réponse était négative d'écrire au service relations clientèle de la banque. Mais la réponse de celui-ci fut également négative, prétextant que je n'avais pas à donner mon numéro de carte, et oubliant de mentionner le fax et l'appel à ma conseillère pour demander opposition auparavant. Je suis actuellement en train de demander une saisine du médiateur.

Entretemps, j'ai aussi reçu une autre réponse de ma banque disant que le propriétaire (tiens, ça n'est plus sa banque ?) refusait de me rembourser et qu'ils ne pouvaient rien faire. Joint, un courrier presque injurieux avec la présentation de fausses factures, faux état des lieux, assertion fausse de déplacement de la police lors de l'état des lieux.

Je ne sais si je dois porter plainte actuellement, et plutôt contre ma banque, ou contre l'ancien propriétaire - la première solution est plus simple pour moi. Dois-écrire d'abord à ma banque en leur rappelant leurs devoirs ?

Merci pour vos conseil